



Fagherazzi Martine, Ganioz Xavier

Grève des femmes du 14 juin 2019 : L'Etat de Fribourg peut-il contribuer à un positionnement clair et uniforme concernant l'organisation des examens du cursus scolaire obligatoire et post-obligatoire et la planification de séances importantes pour les collaborateurs/trices du personnel de l'Etat ce jour-là ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 11.02.19

DICS/DEE/DIAF

Dépôt

Depuis plusieurs mois, de nombreuses femmes se mobilisent à travers tout le pays pour plus d'égalité (salaires, congé parental, ...) mais aussi contre le sexisme, les barrières de genre, les stéréotypes et toutes autres formes de violences ou de disparités à leur égard.

Dans le canton de Fribourg, un collectif composé de femmes issues de mouvements très divers (syndicats, partis politiques, associations, groupements étudiants, milieux artistiques ou citoyennes sans affiliation particulière...) s'est constitué en été 2018 afin de répondre à l'appel d'une action de grève nationale des femmes le 14 juin 2019.

A l'instar de l'électrochoc qu'avait constitué la grève des femmes de 1991 et aux avancées sociales que celle-ci avait contribué à obtenir alors (loi fédérale sur l'égalité hommes-femmes et congé maternité par exemple) les femmes de ce pays entendent, par cette nouvelle journée de mobilisation, exposer de manière proactive leurs revendications concrètes (édictees entre autres dans un manifeste en 14 points). Car il reste de nombreux domaines à faire évoluer !

Il est réjouissant de voir l'ampleur que prend ce mouvement, car il ne concerne pas que quelques femmes, mais toutes les femmes. De nombreux hommes s'associent aussi aux revendications faites, car elles ne desservent pas que les femmes, mais tendent de manière générale à plus d'harmonie et de confort au sein de notre société et cela bénéficie aussi à la gente masculine.

Ces thématiques nous concernent donc tous, jeunes, moins jeunes, hommes et femmes et c'est pourquoi nous nous permettons d'articuler notre question en trois points :

1. Est-il envisageable que la DICS sensibilise les directions des établissements scolaires du cursus obligatoire et post-obligatoire à adopter une certaine souplesse ce jour-là, en les incitant à ne pas planifier d'examen par exemple ? Ceci permettrait aux étudiants et étudiantes qui auraient envie de s'impliquer activement dans les diverses manifestations organisées pour l'occasion de pouvoir le faire sans trop de contraintes. Les diverses actions de la manifestation fribourgeoise prévues ce jour-là risquent, en outre, de produire des nuisances sonores qui pourraient déranger les conditions optimales pour la tenue d'examen. Il est donc dans l'intérêt même des directions d'établissement d'être informées et de pouvoir s'organiser quelques mois à l'avance de manière à éviter de probables perturbations.
2. La DICS est-elle favorable à autoriser les directions et/ou les enseignant(e)s des établissements des degrés scolaires obligatoires et post-obligatoires qui le souhaitent, de saisir l'opportunité de cette journée du 14 juin 2019 pour organiser un temps de réflexion et d'échange avec leurs élèves sur des thématiques d'égalité ou de genre, par exemple en organisant des conférences,

des débats internes, des ateliers ou toutes autres formes d'activités didactiques qui sensibilisent de manière pédagogique les jeunes à ces thématiques et leur donnent l'occasion de confronter et d'exprimer leurs opinions ?

3. Le conseil d'Etat dans son ensemble est-il favorable à veiller à ce que les directions de ses différents services ne fixent pas de réunions importantes pour leurs employé(e)s à cette date afin de leur donner l'occasion, s'ils le désirent et en ont la possibilité, de prendre part aux événements organisés ce jour-là ?

Nous nous permettons de solliciter l'urgence pour répondre à notre question, urgence qui se justifie par la proximité de l'événement et l'importance de pouvoir l'anticiper au mieux. Ainsi, si une réponse pouvait être fournie d'ici au 15 mars, nous vous en serions forts reconnaissants.

—